

Référence : C.N.270.2021.TREATIES-XXVII.1.h (Notification dépositaire)

PROTOCOLE À LA CONVENTION DE 1979 SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, RELATIF À
LA RÉDUCTION DE L'ACIDIFICATION, DE L'EUTROPHISATION ET DE
L'OZONE TROPOSPHÉRIQUE

GÖTEBORG (SUÈDE), 30 NOVEMBRE 1999

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AMENDEMENT À L'ANNEXE VII DU PROTOCOLE TEL QUE MODIFIÉ ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'amendement à annexe VII du Protocole, tel que modifié le 4 mai 2012, a pris effet le 15 juillet 2021 conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 13 *bis* pour les Parties qui ont accepté la procédure définie dans ce paragraphe² et pour la Norvège³. Le paragraphe 7 de l'article 13 *bis* stipule :

« 7. Les amendements aux annexes IV à XI sont adoptés par consensus par les Parties présentes à une session de l'Organe exécutif. À l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date à laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission l'a communiqué à toutes les Parties, tout amendement à l'une quelconque de ces annexes prend effet à l'égard des Parties qui n'ont pas soumis de notification au Dépositaire conformément aux dispositions de l'alinéa a ci-dessous :

a) Toute Partie qui n'est pas en mesure d'approuver un amendement aux annexes IV à XI en donne notification au Dépositaire par écrit dans un délai d'un an à compter de la date de la communication de son adoption. Le Dépositaire informe sans tarder toutes les Parties de la réception de cette notification. Une Partie peut à tout moment substituer une acceptation à sa notification antérieure et, après le dépôt d'un instrument d'acceptation auprès du Dépositaire, l'amendement à cette annexe prend effet à l'égard de cette Partie ; »

Le 13 septembre 2021



¹ Voir notification dépositaire C.N.270.2020.TREATIES-XXVII.1.h du 15 juillet 2020 (Adoption d'amendement à l'annexe VII du Protocole tel que modifié).

² Cela exclut la Suisse et les États-Unis d'Amérique. Voir notifications dépositaires CN.320.2019.TREATIES-XXVII.1.k du 24 juillet 2019 (Acceptation : Suisse) et CN.20.2017.TREATIES-XXVII.1.k du 18 janvier 2017 (Acceptation : États-Unis d'Amérique).

³ Voir notifications dépositaires CN.598.2019.TREATIES-XXVII.1.k du 26 novembre 2019 (Acceptation : Norvège) and C.N.143.2021.TREATIES-XXVII.1.h du 14 mai 2021 (Acceptation d'amendement à l'annexe VII du Protocole tel que modifié : Norvège).